

Annexe 5 CP
1
1/9

Enquête Pédagog. Eolienne. Nottingham Windly.

Ref: Lined Demande autorisation Environnementale (Réunion avec Kévinje version 2.)

Page 34 Dans les conclusions du Projet Eolien de novembre par la Société Valico, il est spécifié que le projet est soutenu par les élus ce qui est faux. Deux délibérations du Conseil Municipal de Nottingham du 18/07/2020 et 10/10/2022 confirme vote à l'unanimité contre le projet présenté: les 2 éoliens les plus hauts (160m) sont incompatibles à l'intégration dans le site et ne sont pas dans la logique des éoliennes existantes situées sur le plateau allant d'Inzeques, Beaumonty les airs, Reclington ...

La vue en plan page 31 ne permet pas de distinguer le versant de colline qui descendent vers le village et le plateau des projets existants. Seule l'éolienne E 3 est intégrée au projet existant.

Description du Projet nov 2022.

Page 28/45 Point 2.5 réunie en état de Tenain, il est précisé: "Les maires concernés ont été consultés et leur avis dans la pièce 3 "justificatif de maintien foncier" il apparaît que le projet est modifié. Le Maire de Windly a été consulté sur la base du nouveau projet. Monsieur Michel Dautin Maire de la commune depuis le 5 juillet 2022 avec l'appui de l'unanimité du conseil municipal considère que notre avis n'a pas été pris en compte car non consulté sur le nouveau projet de nov 2022 comme M^r le Maire de Windly =

hors l'annulation de cette clause de réunion en Etat =



Description du Projet Pièce n° 1 Description du Projet

Page 31 Pièce graphique utile à la compréhension du
 Projet. Les plans page 33, 34 → à 38 sont incompréhensibles
 Pour plus de 90% de la population.

Pièce 8. Brian Coucarktion

Dans le Brian de la concertation, il est curieux de
 trouver l'avis du président du conseil d'administration
 de VOF village de Clermont faisant pour un projet
 dans le voir à la Bussières.

Aucun rapport avec le projet de Natinylen Page
 A2/48.

Il y a dans le village un camping avec vue directe
 sur l'emplacement des Ecoles - 100 mètres
 vont être directement impactés par la nuisance visuelle
 et sonore de ces constructions (voir photo générale du village
 et du camping prise par drone à l'altitude de l'Ecole).

Les notes résumées dans le Brian il est hors le
 question qu'on laisse s'installer sur deuxième front
 d'Ecoles au bas de versant du plateau de Beaubourg, les
 axes qui va définir pour de années nos belles collines
 voir pièce n° 2 notre présentation non technique, les Ecoles
 E'VEZ sont bien dit "le fond de Natinylen" et
 les maisons.



La municipalité de Matringhem a décidé de produire de l'Électricité Par aménagement de Turbines dans le moulin Communal. Elle souhaite Participer d'une autre manière à l'Énergie Renouvelable avec un impact moindre sur le Paysage -

Une Pétition contre le projet tel qu'il est présenté est en cours -

Pièces jointes Photos prise par drone. 1 et 2.
vers le village de Matringhem.

Article Presse du 29 juin 2023.

Photo.

Pièces jointes Deliberation Conseil Municipal
du 10/10/2022.
du 18/07/2020.

Le projet Solaire proposé par Valéco démenché ne peut être retenu de correspondant pas aux souhaits de la municipalité -



Département
PAS-DE-CALAIS
Arrondissement
MONTREUIL-SUR-MER
Canton
FRUGES
Commune
MATRINGHEM

MAIRIE de MATRINGHEM
3 rue de la Mairie
62310 MATRINGHEM

03 21 04 45 80
mairie.matringhem@orange.fr
Heures d'ouverture :
le mardi 11h15-17h
le vendredi : 12h45-17h

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le **SLD**
ID : 062-216205625-20221010-D2022_26-DE



Annexe 5 CP
USD
4/9

D 2022-26

Objet : Projet éolien sur Vincly et Matringhem

Le lundi 10 Octobre 2022, le conseil municipal s'est réuni à 19 h, à la salle des fêtes, sous la présidence du maire, sur convocation en date du 04/10/2022

Présents : MM. Doutriaux, Dugardin, Danel, Forestier D, Mmes Barthélémy, Deneuvéglise, et Verstrepen

Absents : MM. Marquis, Flour ; Mmes Vermersch, et Forestier I ;

Procuration :

M. Marquis pouvoir donné à Mme Deneuvéglise

Mme Vermersch pouvoir donné à Mme Verstrepen

Dans le public : Mme Carpentier

Secrétaire de séance : M. Dugardin

Nouveau projet de parc éolien sur Vincly / Matringhem

Suite à la réunion d'informations à Vincly du mercredi 5 octobre, M. le Maire explique ce projet éolien. Deux éoliennes sont prévues à la sortie du village en direction de Beaumetz d'une hauteur de 180 m et de 160 m, malgré la présence d'un parc déjà important et datant des décisions des anciennes municipalités.

M. le Maire demande au conseil s'il maintient sa position pour revoir le projet éolien (délibération du 18/07/2020), mixé avec le solaire... refus de projet comme il est présenté

Après délibération, le conseil municipal :

- Reste sur sa position d'un refus du tout éolien pour une orientation mixte éolien / solaire
- Refuse la hauteur des éoliennes de 180 m

Rendue exécutoire le 10/10/2022
Vu son dépôt en Sous-Préfecture le 10/10/2022
Le 10/10/2022
A Matringhem
Le Maire



10/10/2022
À Matringhem
Le maire
M. Doutriaux



- 8 SEP. 2020

Annexe 5

CP
[Signature]

5/9

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/07/2020

Référence
08

Objet de la délibération
Projet éolien

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	10

Date de la convocation
10/07/2020

Date d'affichage
10/07/2020

Vote
A la majorité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 1

L' an 2020 et le 18 Juillet à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE DE MATRINGHEM sous la présidence de DOUTRIAUX Michel, Maire

Présents : Mmes : DENEUEGLISE Marianne, DUPLOUY-BARTHELEMY Béatrice, FORESTIER ISABELLE, VERMERSCH ANTOINETTE, VERSTREPEN-DUPRUET Brigitte, MM : DANEL Janick, DOUTRIAUX Michel, DUGARDIN Jean-Paul, FORESTIER DOMINIQUE, MARQUIS MATTHIEU

Excusé(s) ayant donné procuration : M. FLOUR Gaëtan à M. DANEL Janick

A été nommé(e) secrétaire : FORESTIER ISABELLE

Objet de la délibération : Projet éolien

Monsieur le Maire demande l'autorisation auprès du conseil municipal de contacter à nouveau la société des éoliennes VALECO afin de parler autour du projet, dans l'optique de le retravailler, notamment au niveau de la hauteur des éoliennes prévues.

Les conseillers ont également soumis la consultation des habitants, et ont émis le souhait d'avoir un retour plus conséquent et bénéfique pour les habitants.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 21/08/2020

Et

Publication et notification du

[Signature]


Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/08/2020
Le Maire
Michel DOUTRIAUX

[Signature]




REÇU LE

- 8 SEP. 2020

SOUS-PREFECTURE

MATRINGHEM // Le dossier d'implantation d'éoliennes en est au stade de l'enquête publique

La résistance contre le projet s'organise

L'enquête publique concernant le parc éolien des Mousnières a été lancée le 12 juin pour une durée d'un mois. Pour le maire de la commune, c'est le moment d'agir, pour contrarier ce projet. La résistance a commencé à s'organiser.

Michel Doutriaux est du genre pugnace. Le maire de la commune l'a déjà démontré au sujet du plan de prévention des inondations: il est monté au créneau pour préserver le marais, qu'il souhaite voir inscrit en réserve naturelle. Ainsi, dans le dossier des éoliennes, il est bien décidé à contrarier le projet de la société promotrice Valéco. Le conseil municipal a déjà délibéré par deux fois contre « et nous sommes prêts à le refaire ». L'enjeu pour les élus est de ne pas laisser « défigurer le paysage, nous allons avoir deux grosses marguerites... ». Il dénonce l'impact sur 29 communes (concernées par l'enquête publique) pour une poignée de propriétaires qui ont donné l'accord d'occuper leurs parcelles.

Pas contre les éoliennes

L'édile le souligne d'emblée, il n'est pas contre les éoliennes. Pour preuve, « nous acceptons une éolienne sur le plateau de Beaumetz-lès-Aire. Elle rejoint d'autres machines, une de plus n'aura que peu



Le message lancé est on ne peut plus clair. L'idée d'une pétition est aussi évoquée par le maire.

d'impact ». Ce n'est pas le cas pour deux autres aérogénérateurs prévus dans le lieu-dit Le fond de Matringhem. Il ne peut agir que sur l'une des deux, située sur le territoire de sa commune. L'autre est située, c'est heureux pour Valéco, sur le territoire des voisins de Vincly où

la municipalité est favorable à son implantation.

Le projet a déjà été revu. La première version du projet, qui remonte déjà à plusieurs années, prévoyait quatre machines sur la seule commune de Matringhem. Michel Doutriaux a certes déjà réussi à obtenir une

révision du projet mais c'est loin de le satisfaire. Trois aérogénérateurs étaient ainsi finalement prévus, dont deux sur Matringhem et une sur le territoire du village voisin Vincly. Son objectif est de contrecarrer l'implantation de l'éolienne située dans le fond de vallée (côté Matr-

ghem) et mettre à mal la rentabilité du projet.

La société proposait d'installer 25 000 panneaux dans les 10 hectares du marais

Comme pour le dossier du marais, le maire ne s'oppose pas stérilement. Il amène des alternatives. Michel Doutriaux a ainsi proposé un mix éolien solaire avec la pose de panneaux photovoltaïques. « Nous jouons évidemment le jeu des énergies renouvelables ». En réponse Valéco a proposé, en septembre 2021, un projet que nous pouvons qualifier de disproportionné, transformant notamment le marais en parc solaire, sur 10 hectares avec l'implantation de 25 000 panneaux solaires! Pour une capacité de production pouvant alimenter 5 500 habitants. C'est peu dire que le premier magistrat n'a pas goûté la méthode.

Le maire ajoute une pièce au dossier: le projet d'acquisition de l'ancien moulin. Avec une idée en tête, produire de l'électricité grâce à la ressource fournie par la Lys. « Nous serions ainsi bien dans la diversification des sources de production, à l'échelle de notre village ».

Il invite le maximum de personnes à participer à l'enquête publique. La brocante du village dimanche a été l'occasion de faire passer quelques messages très clairs. Et ce n'est sans doute pas fini.

Anthony Hoyer

6/9

Annexe 5
CP
Cust

Manifestation lors de la Brocante
du 25 juin 2023

7/9
Annexe 5
CP
[Signature]



Le conseil municipal
est contre la destruction
du paysage par VALECO
DANGER! Mobilisez-vous

paysage sacrifié
Protégeons-le!

NON aux
EOLIENNES
à
MATRINGHEM

refus éoliennes
de 160m
destruction du paysage

"le fond de Matringhem"
et "les moussières"
sont défigurés pour 40ans

VALECO:
Matringhem ne veut ni de
160 éoliennes ni de votre argent
Protégeons notre paysage

76 logements impactés sur 105 .

Photo 1

8/9
Annexe 5
CP
C. B.





Photo 2
9/9
Ymca 5
CP
LH

Camping -
↓